

Syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône

20, avenue des Rives du Lac
70000 Vaivre-et-Montoille
Tél : 03 84 77 00 00 - Fax : 03 84 77 00 01 - e-mail : contact@sied70.fr

Compte rendu de la Commission « Concessions et IRVE » du 16 mars 2022

Présents en présentiel :

Membres de la Commission : André GAUTHIER (Président), Yves PELLETIER (délégué de Nantilly).

Membres du Bureau syndical : Jean-Marc JAVAUX (Président), Pascal GAVAZZI (Vice-Président), Philippe COMBROUSSE (Vice-Président), Viviane CARSANA (Administratrice), Daniel NOURRY (Secrétaire).

Présents en distanciel :

Membres de la Commission : Christophe BESSON (délégué de Cugney), Jacques CHAVY (délégué de Sorans-les-Breurey), Mathieu FRITSCH (délégué de Montureux-et-Prantigny), Géorgina MORTON (déléguée de Vernois-sur-Mance), Philippe TRAN (délégué de Frahier-et-Chatebier).

Membres du Bureau syndical : Denis DAGOT (Administrateur), Virginie LUTHRINGER (Administratrice).

Excusé : Antoine BONNE (délégué de Bougnon).

Le Président de la commission «Concessions et IRVE», André GAUTHIER, ouvre la séance qui se déroule en présentiel au siège du SIED 70 au 20 avenue des Rives du Lac à VAIVRE et MONTOILLE, et en visioconférence.

Présentation du rapport de contrôle de concession SICAE Est 2018 et 2019

Les membres de la commission prennent connaissance des résultats du contrôle de la concession attribuée à la SICAE Est pour les exercices 2018 et 2019.

Ce dernier fait apparaitre notamment les points suivants :

- un besoin de compléments et de précision de l'inventaire patrimonial (même s'il est constaté une évolution entre 2018 et 2019).
- l'absence d'inventaire exhaustif des ouvrages concédés, faisant apparaître l'ensemble des biens de retour par concession et par origine de financement, ce qui rend impossible le contrôle des amortissements et le calcul d'un éventuel « ticket de sortie » de la concession.

Au vu de ces éléments, la commission « concession et IRVE » a demandé que le concessionnaire constitue les droits du concédant et l'immobilisation des ouvrages financés par le concédant et les tiers à partir d'éléments partagés avec le SIED 70.